

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ARGILLIERS
D015_2023

Nombre de conseillers

- En exercice : 11
- Présents : 8
- Absents : 3
- Votants : 10

Date de convocation :

30/03/2023

Date d'affichage :

31/03/2023

Séance du 05 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 05 avril à 19h00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Laurent BOUCARUT, Maire.

Etaient présents : M. Rémy CLENET, Mme Christine CROUZIER, Mme Solveig De CORNEILLAN, M. Laurent DUBOIS, Mme Martine FERNANDES, Mme Danielle LEUDIERE, M. Jean-Philippe VALENTIN ;

Absents excusés : M. Christian BONNET ; Mme Sidonie REYNIER, **procuration** donnée à Mme Christine CROUZIER ; M. Didier VERSTRAETE, **procuration** donnée à M. Laurent BOUCARUT ;

Secrétaire : Mme Danielle LEUDIERE,

Objet : Budget annexe « locaux commerciaux » : affectation du résultat de l'exercice 2022

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que les résultats suivants ont été constatés à la clôture de l'exercice 2022 du budget annexe « locaux commerciaux » :

- Excédent de fonctionnement : 1 909,26 €
- Excédent d'investissement : 3 722,69 €

Il propose le report à nouveau de ces résultats dans le budget 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide :

Le report à nouveau, dans le budget 2023, des résultats constatés à la clôture de l'exercice 2022, soit :

- 1 909,26 € en recettes de la section de fonctionnement,
- 3 722,69 € en recettes de la section d'investissement.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

La Secrétaire,

Danielle LEUDIERE



Le Maire,

Laurent BOUCARUT

